

ACTUALIS

CHOISISSEZ L'ESPACE QUI VOUS CONVIENT

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE	Tarifs HT/mois
ENERGIE	70.00 €
ESSOR *	195.00 €
PERFORMANCE *	290.00 €

*Les frais de communications téléphoniques liées au transfert font l'objet d'une facturation avec présentation du détail des frais en annexe à la facture

Descriptif des Prestations	Énergie	Essor	Performance
Réception, gestion du courrier selon vos instructions (1)	✓	✓	✓
Réception et gestion des recommandés*, colis postaux *procuration dans le contrat.	✓	✓	✓
Gestion des fax diffusez notre n° de télécopie, nous réceptionnons et vous envoyons vos fax selon vos instructions.	✓	✓	✓
Affichage du nom de votre société Le nom de votre société sera indiqué sur le panneau d'accueil situé à l'entrée du centre.		✓	✓
Un numéro de téléphone personnalisé Un n° de téléphone vous sera attribué afin que vous puissiez le diffuser à tous vos contacts.		✓	✓
Réponse téléphonique personnalisée Tous vos appels seront traités par l'accueil du centre au nom de votre société et selon vos instructions.		✓	✓
Retransmission des appels téléphoniques Un transfert de vos appels pourra être mise en œuvre vers votre fixe ou votre mobile.		✓	✓
Transmission de vos messages par e-mail Vos messages téléphoniques pourront vous être communiqués instantanément par e-mail.		✓	✓
Assistance secrétariat Notre personnel peut vous assister dans vos tâches de secrétariat, de photocopies, de reliures, etc.	✓	✓	✓
Accès à des bureaux et salles de réunions	✓	✓	✓
Utilisation d'un bureau un jour/semaine Vous aurez accès à un bureau 8 heures par semaine.			✓

(1) vous n'avez pas le temps, ni la possibilité de récupérer votre courrier, l'équipe d'Actualis se charge de vous le réexpédier à l'adresse de votre choix (1 ou 2 fois par semaine) ou par fax à la demande (en cas d'urgence).

ACTUALIS

Un dépôt de garantie de deux mois (Hors Taxe) est versé à la signature du contrat et le mois de loyer en cours TTC.

Nous vous établissons une convention de domiciliation en triple exemplaire pour vous permettre d'effectuer les formalités.

Les pièces à fournir pour l'établissement de la convention sont les suivantes :

Pour les sociétés en cours de création :

1. copie de la carte d'identité du gérant ;
2. copie du justificatif de domicile du gérant ;
3. copie du justificatif des coordonnées téléphoniques (ligne fixe) ;
4. copie des statuts justifiant de la composition du capital social validés par les impôts;
5. copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou du premier chèque remis ;
6. copie de la carte d'identité des personnes habilitées par mandat écrit à venir chercher le courrier en cas de conservation à l'adresse de domiciliation ;
7. copie du justificatif de l'adresse de réexpédition en cas de renvoi du courrier sur une adresse postale ;

Pour les transferts de siège :

1. copie des statuts justifiant de la composition du capital social validés par les impôts ;
2. copie de la délibération liée au transfert ;
3. extrait Kbis faisant mention de l'ancien siège social ;
4. copie de la carte d'identité du gérant ;
5. copie du justificatif de domicile ;
6. copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou du premier chèque remis ;
7. copie du justificatif des coordonnées téléphoniques (ligne fixe) ;
8. copie de la carte d'identité des personnes habilitées par mandat écrit à venir chercher le courrier en cas de conservation à l'adresse de domiciliation ;
9. copie du justificatif de l'adresse de réexpédition en cas de renvoi du courrier sur une adresse postale ;

Note Importante :

Le décret n° 209-1695 du 30 décembre 2009 soumet désormais à agrément les sociétés domiciliataires d'entreprises. Cet agrément, délivré par la Préfecture de Région, valable pour six ans, est rendu nécessaire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Cette obligation légale labellise désormais la profession des centres d'affaires effectuant de la domiciliation d'entreprises.

Notre Société, par agrément préfectoral en date du 06 décembre 2010 n° 2010-1512 AD 1/1, est l'une des premières entreprises ayant obtenu l'agrément légal d'autorisation d'exercice de l'activité de domiciliataire d'entreprises en Guadeloupe.

Baie-Mahault, le 19 août 2014